

**Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE du mardi 08 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 novembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle de la Forge à Bégard, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

**Etaient présents :**

LE MEAUX Vincent ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

**Absents excusés :** GUILLOU Claudine ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; PRIGENT Christian ; GIUNTINI Jean-Pierre ; CHAPPE Fanny.



**DELBU2022-11-081**

**Commande publique - Attribution accord-cadre pour la fourniture de carburants à la pompe 24h/24 pour les véhicules poids lourds basés sur les sites de Bégard et Callac (lots 2 et 4) Période 2023-2024**

Une consultation pour la fourniture de carburants à la pompe 24h/24 pour les véhicules poids lourds basés sur les sites de Plouëc-du-Trieux, Bégard, Plouisy et Callac a été lancée.

Ce besoin avait fait l'objet de précédents marchés notifiés en décembre 2020. Ces contrats ne seront pas reconduits à l'issue de la période en cours (31 décembre 2022) car il est nécessaire de les relancer pour s'adapter aux besoins du service Prévention, collecte et valorisation des déchets.

La mise en concurrence des opérateurs économiques relève d'une procédure en appel d'offres ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 2 septembre 2022
- au BOAMP le 5 septembre 2022
- au JOUE le 7 septembre 2022

La date de remise des offres était fixée au 4 octobre 2022 à 12h.

Les prestations donneront lieu à des accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, dont les prestations seront susceptibles de varier de la manière suivante par période :

Lots	Montant minimum € HT	Montant maximum € HT	Nombre d'offres reçues
Lot 1 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouëc-du-Trieux	0 €	50 000 €	0
Lot 2 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Bégard	0 €	120 000 €	1
Lot 3 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Plouisy	0 €	110 000 €	0
Lot 4 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Callac	0 €	80 000 €	1

Les contrats débuteront au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 1 an et seront reconductibles 1 fois, soit une durée maximum de 2 ans, afin d'être en concordance avec la date d'échéance des autres marchés carburants en cours.

Les lots n° 1 et 3 sont infructueux. Compte-tenu de la nécessité que ces lots soient opérationnels en janvier 2023, ces derniers ont été relancés à la publication le 10 octobre.

Les critères de jugement énoncés au règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix : 70 points
- Valeur technique : 30 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 18 octobre 2022, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus.

La commission a voté l'attribution des 2 lots aux offres économiquement les plus avantageuses qui sont celles du soumissionnaire ci-dessous :

<b>Lot 2 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Bégard</b>	<b>Montant minimum : 0 € HT - Montant maxi : 120 000 € HT</b>		
La Compagnie des cartes carburants	166 - 180 Boulevard Gabriel Péri	92240	MALAKOFF
<b>Lot 4 : Véhicules de plus de 3.5 Tonnes Carburant à la pompe secteur Callac</b>	<b>Montant minimum : 0 € HT - Montant maxi : 80 000 € HT</b>		
La Compagnie des cartes carburants	166 - 180 Boulevard Gabriel Péri	92240	MALAKOFF

**Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :**

- De valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi d'attribuer les lots 2 et 4 au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer les accords-cadres, ainsi que tous documents relatifs à ces contrats y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,  
Vincent LE MEAUX

